

## Annexe 11

**Annexe XVIII – Information du Procureur du Roi**

	<b>Destinataire :</b> Fonctionnaire sanctionnateur
Madame, Monsieur le Fonctionnaire sanctionnateur  J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le procès-verbal (pv) n° : ..... ..... dressé par ..... ..... daté du ..... ..... à charge de ..... ..... ..... né à (facultatif) ..... le (facultatif) ..... domicilié (facultatif) ..... ..... .....	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Sera traité par mon Office</b>  Je requiers<sup>1</sup> / ne requiers pas<sup>2</sup> la saisie judiciaire de(s) objet(s) saisi(s) administrativement.</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Ne fera pas l'objet de poursuites judiciaires</b>  Je vous informe que je donne / ne donne pas<sup>3</sup> mainlevée judiciaire du/des objet(s) saisi(s) judiciairement.</li> </ul>	

<sup>1</sup> Le cas échéant une apostille est réalisée complémentairement au présent formulaire.

<sup>2</sup> biffez la mention inutile

<sup>3</sup> biffez la mention inutile

Veillez agréer, Monsieur, Madame, le Fonctionnaire sanctionnateur, l'assurance de ma considération distinguée.

	Lieu :	Date :
	<b>Signature du Procureur du Roi :</b>	

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 2 juin 2022 visant à assurer la mise en œuvre du décret du 6 mai 2019 relatif à la délinquance environnementale.

Namur, le 2 juin 2022.

Pour le Gouvernement :

Le Ministre-Président,

E. DI RUPO

La Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt,  
de la Ruralité et du Bien-être animal,

C. TELLIER